

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

### « Procès-Verbal »

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame Valérie Thomazeau a donné pouvoir à Monsieur Anthony Merlet
- Madame Véronique Brin a donné pouvoir à Madame Marie-Odile Sureau
- Monsieur Jonathan Gravouil a donné pouvoir à Cyril Cailleaud

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno Landreau

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2023. Unanimité.

En préambule, Madame le Maire accueille et souhaite la bienvenue à Mme Sylvie Gauthier, nouvelle conseillère municipale en remplacement de Monsieur Francis BOINOT, démissionnaire. Madame le Maire indique que les commissions municipales seront retravaillées lors du conseil de novembre.

#### 1- SYDEV : CONVENTION N°2023.ECL.1101 (REPLACEMENT LUMINAIRE JARDIN FLEURI)

Madame le Maire indique que suite à une visite technique réalisée en février 2023 par le SyDEV, il convient de procéder au remplacement d'un luminaire (boule HS) situé au Jardin Fleuri. A cet effet, il convient d'établir une convention. Un projet de convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de cette opération a été transmis par le SyDEV.

Pour cette rénovation, le montant total des travaux s'élève : à 1 577 € HT, pris en charge à hauteur de 70% par le Syndicat ; le montant de la participation communale est donc de 473 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention relative au remplacement d'un luminaire situé au jardin fleuri pour un montant de 473€.

#### 2- SYDEV : CONVENTION N°2023.ECL.1100 (REPLACEMENT PROJECTEUR DEVANT EGLISE – CHEMINEMENT PIETONS)

Madame le Maire indique que suite à une visite technique réalisée en décembre 2022 par le SyDEV, il convient de procéder au remplacement d'un projecteur situé à proximité de l'église. A cet effet, il convient d'établir une convention. Un projet de convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de cette opération a été transmis par le SyDEV.

Pour cette rénovation, le montant total des travaux s'élève : à 1 556 € HT, pris en charge à hauteur de 50% par le Syndicat ; le montant de la participation communale est donc de 778 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention relative au remplacement d'un projecteur situé devant l'église pour un montant de 778€.

### 3- SYDEV : CONVENTION N°2023.ECL.1026 (TRAVAUX D'ECLAIRAGE LA MARZELLE)

Madame le Maire indique que dans le cadre de la fin des travaux d'aménagement du quartier d'habitation de la Marzelle (13 lots), il convient de procéder à l'installation de l'éclairage public. A cet effet, il convient d'établir une convention. Un projet de convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de cette opération a été transmis par le SyDEV.

Pour cette rénovation, le montant total des travaux s'élève : à 14 904 € HT, pris en charge à 100% par la commune ; le montant de la participation communale est donc de 14 904€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention relative à l'installation de l'éclairage public dans le quartier d'habitation La Marzelle pour un montant de 14 904€.

### 4- CONVENTION DE BRANCHEMENT EAUX USEES SUR TERRAIN COMUNAL

Madame le Maire indique que dans le cadre de la viabilisation d'un terrain situé chemin de l'Ouche (parcelle A450), il convient de mettre en place une convention avec le propriétaire du terrain lui permettant de venir se raccorder au regard d'eaux usées situé sur la parcelle communale A1985 (domaine privé de la commune).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place d'une convention pour le raccordement au regard d'eaux usées situé sur la parcelle communale A1985 (domaine privé de la commune).

### 5- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE TIFFAUGES

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de participation présentée par la commune de Tiffauges en date du 21 août 2023. Cette demande est relative à l'inscription de trois élèves domiciliés temporairement à La Gaubretière et scolarisés à l'école publique de Tiffauges. Il a été convenu la prise en charge à 100% de 2 enfants déjà scolarisés à l'école de Tiffauges (fratrie) et à hauteur de 50% pour le 3<sup>ème</sup> enfant (demi-frère) pour l'année scolaire 2022/2023.

Le montant total demandé par la commune de Tiffauges est de 1802,73 pour les 3 élèves (721,09 pour 2 élèves et 360,54€ pour un élève).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Tiffauges pour un montant de 1 802,73€ pour l'année scolaire 2022 /2023.



## 6- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

| Date       | Numéro       | Objet   | Tiers               | Montant T.T.C. |
|------------|--------------|---|---------------------|----------------|
| 15/09/2023 |              | Fourn. et rempl. bloc électrodes d'allumage, de ionisation (chauffage) et moto-turbine (ventilation). | FAUCHET PRO (85130) | 1 238,09 €     |
| 21/09/2023 |              | Travaux de terrassement pour la mise en place de bungalows préfa. pour les services techniques.       | DELLTRA (85130)     | 8 300,40 €     |
| 02/10/2023 | DEC-2023-057 | Renonciation à préempter la parcelle A 1971.  |                     |                |
| 02/10/2023 | DEC-2023-058 | Renonciation à préempter la parcelle F 1071.  |                     |                |
| 03/10/2023 |              | Chargement et évacuation du moëllons de pierre (option : arrachage de souches).                       | CSTP (85130)        | 3 996,72 €     |
| 03/10/2023 |              | Location d'un ensemble de modulaires (durée : 12 mois) pour les services techniques.                  | COUGNAUD (85035)    | 24 969,14 €    |
| 11/10/2023 | DEC-2023-059 | Attribution de la concession n°848 dans le cimetière communal.  |                     |                |
| 13/10/2023 |              | Création d'un branchement d'eau potable pour les modulaires Services Techniques.                      | Vendée Eau (85000)  | 1 277,40 €     |
| 16/10/2023 |              | Dévoilement du réseau gaz - rue des Trèfles.  | GRDF (44046)        | 24 871,81 €    |
| 16/10/2023 | DEC-2023-060 | Renonciation à préempter les parcelles A 3135 et A 3136.  |                     |                |

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ces décisions.

La séance est levée à 21h00.

### - Calendrier des conseils 2<sup>ème</sup> semestre 2023

- 16 novembre
- 14 décembre

Proposition calendrier des conseils (1<sup>er</sup> semestre 2024) – sous réserve de modification

- Jeudi 18 janvier 2024
- Jeudi 22 février (vote des subventions)
- Jeudi 21 mars (vote du budget)
- Jeudi 18 avril
- Jeudi 23 mai
- Jeudi 27 juin

### **A NOTER SUR LES AGENDAS :**

Dates des élections Européennes 2024 = 9 juin 2024

- Calendrier des conseils

### **Questions diverses :**

- Accueil des agents des Services Techniques à compter du 1<sup>er</sup>/01/2024 : installation d'un modulaire en attendant la rénovation des ateliers municipaux. Travail sur le rachat de matériels.
- Circulation en centre-bourg : une rencontre avec les commerçants de l'hyper centre a été organisée afin de présenter les premières réflexions relatives à l'aménagement du centre-bourg (sens de circulation, accessibilité, sécurité des usagers, stationnement ...).
- Projet réaménagement de la bibliothèque : une première réunion de travail a eu lieu avec les bénévoles et la Bibliothèque Départementale de Vendée.
- Dates à retenir : Troc des Plantes (28/10), cérémonie du 11/11 (RDV 10h au cimetière, cérémonie et vin d'honneur à La Gaubretière).
- Opération nettoyage du cimetière avec les bénévoles + jeunes dans le cadre de l'opération Argent de Poche.
- Travaux de voirie : en attente de la réalisation du béton désactivé à Landebaudière. Signalement d'une problématique de bordure sur le « haricot » bas de la rue du 11 novembre.
- Social : L'association Vista (anciennement Passerelles) a décidé de mettre fin à la convention qui la liait à la commune dans le cadre de la mise à disposition pour les demandeurs d'asile du

logement situé rue du Calvaire. En effet, il est difficile pour l'association et les personnes accueillies d'être logées sur La Gaubretière (logement trop éloigné de la Roche-sur-Yon). L'association Vista remercie la commune, l'association Ami La Crème et l'ensemble des bénévoles pour l'accompagnement des demandeurs d'asile accueillis depuis le début de la mise à disposition du logement.

Marie Thérèse PLUCHON,  
Le Maire



Bruno LANDREAU,  
Le Secrétaire,

